

Présents : Mmes PADRA, EVEN, RECH, PEGUES, TRIAES, DEGEILH, SANDOVAL, RICHARD, BURALI.
Mrs TOUNTEVICH, PERRIN, CUSIN

Procurations :

Excusés : Mme LAMBLOT ; Mme BOITEUX ; M. EL HAMMOUMI ; M. BARBIER

Absents : Mme LAPLAZE

Critère de diffusion : Affichage

Date de la convocation : 27/09/2021

Affiché le 11/10/2021 jusqu'au 11/11/2021

Transmission en sous-préfecture :

Ordre du jour :

- 1- Approbation du CR du CCAS du 8 juillet 2021
- 2- Acter les démissions de deux membres :
 - Jonathan COMBLET qui a intégré le conseil Municipal
 - Nicole LAPLAZE qui a quitté la commune
- 3- Demandes d'aides
- 4- Informations diverses
 - Bons alimentaires du mois d'août
 - Voyage des aînés
- 5- Questions diverses

Début de la réunion : 18h00

Ouverture de la séance par Monsieur le Maire, Président du CCAS, et constatation du quorum.

1 – Approbation du CR du CCAS du 8 juillet 2021

Compte-rendu approuvé à l'unanimité des membres présents

2 – Acter les démissions de deux membres

Confirmation de la démission de Monsieur Comblet Jonathan, devenu conseiller municipal.
Madame Laplaze Nicole a donné sa démission suite à son départ de la commune.
Monsieur Michel Cusin a intégré le CCAS

3 – Demandes d'aides

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'octroyer 6 aides

- Demande de La maison des Solidarités du CD 31 de 200,00 € pour une femme seule avec deux enfants pour participer au paiement d'une créance d'énergie auprès de EDF.

- Demande de La maison des Solidarités du CD 31 de 157,22 € pour une femme seule qui n'est pas en mesure de s'acquitter de sa facture d'eau auprès du SIECT.
- Demande de La maison des Solidarités du CD 31 de 100,00 € pour une femme seule avec un enfant pour participer au paiement d'une facture d'énergie auprès d'ENGIE.
- Demande de La maison des Solidarités du CD 31 de 300 € pour une femme seule avec deux enfants en garde alternée pour le paiement d'une dette de loyer auprès du bailleur social.
- Demande de La maison des Solidarités du CD 31 de 300 € pour une femme seule avec un enfant pour le paiement du loyer auprès du bailleur social.
- Une personne seule avec deux enfants sollicite une aide de 111,75 € pour la prise en charge de la facture de portage des repas au mois d'août pendant un confinement : deux personnes sur trois dont elle étant positives.

Le montant total des aides s'élève à 1 168,97 euros.

4 – Informations diverses

Bons alimentaires au mois d'août

Des bons alimentaires ont été attribués pendant la période de fermeture simultanée des Restos du Coeur et de l'Épicerie Sociale : Montant total = 979,44 €

Voyage des aînés

Voyage du 16 septembre 2021. 70 personnes ont participé.
Très bon retour des participants.

5 - Questions diverses

Néant

Monsieur le Président clôture la séance à 18h20 et remercie l'assemblée.

**Le Président,
Christophe TOUNTEVICH**

